

*Mise en garde*

*Le document ci-après reproduit les résolutions et actes du conseil d'arrondissement. Malgré nos efforts pour les reproduire fidèlement, il est possible que certaines erreurs se soient glissées ou que certaines informations ne soient pas exactes ou complètes et nous nous en excusons. En aucun cas, des extraits de ce site ne peuvent être utilisés à des fins de contestation juridique ou de preuve. Seuls des documents émis par la Secrétaire de l'arrondissement et portant le sceau sont authentiques et font preuve de leur contenu.*

*Copie authentique du procès-verbal des séances et des actes du conseil d'arrondissement peut être obtenue en s'adressant au Secrétaire de l'arrondissement.*



---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement  
tenue le lundi 18 décembre 2017 à 19 h  
530, avenue Davaar à Outremont**

---

**PRÉSENCES :**

M. Jean-Marc Corbeil, Conseiller du district de Robert-Bourassa  
Mme Fanny Magini, Conseillère du district de Jeanne-Sauvé  
Mme Valérie Patreau, Conseillère du district de Joseph-Beaubien  
Mme Mindy Pollak, Conseillère du district de Claude-Ryan (maireesse suppléante)  
M. Philippe Tomlinson, Maire de l'arrondissement

**AUTRES PRÉSENCES :**

M. André Brideau, Directeur, Travaux publics  
Me Julie Desjardins, Chef de division des ressources humaines et des relations avec les citoyens et Secrétaire substitut d'arrondissement  
Mme Mélanie Diné, secrétaire recherchiste  
M. René Girard, Directeur, Aménagement urbain et patrimoine  
Me Marie-France Paquet, Directrice de l'arrondissement par intérim, Directrice des services administratifs, du greffe et des relations avec les citoyens et Secrétaire de l'arrondissement  
Mme Anne-Marie Poitras, Chef de division – Culture, bibliothèque et développement social  
M. Stéphane Rodrigue, lieutenant SPVM – PDQ 24

---

**10.01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le président déclare la séance ouverte à 19 h 01

Le président présente les élues et élu. Il présente par la suite l'administration et passe en revue les différentes activités qui auront lieu au cours du mois de décembre.

Le président invite les membres du conseil qui désirent prendre la parole à s'exprimer.

---

**10.02 – MOTS DU MAIRE ET DES ÉLUS**

**LE MOT DU MAIRE ET DES ÉLUS DÉBUTE À 19 H 03 ET SE TERMINE À 19 H 20.**

---

**10.03 - RÉPONSES AUX QUESTIONS DES CITOYENS ADRESSÉES LORS DE LA SÉANCE DU 20 NOVEMBRE 2017.**

Monsieur le maire revient sur les questions des citoyens adressées lors de la séance du conseil tenue le 20 novembre 2017.

---

**CA17 16 0461**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DU 18 DÉCEMBRE 2017**

**PROPOSITION PRINCIPALE**

Il est proposé par Fanny Magini

appuyé par Mindy Pollak

**D'ADOPTER** l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 18 décembre 2017, tel que proposé en modifiant le titre du point 50.04 afin d'imputer la dépense au budget de fonctionnement.

-----  
**AMENDEMENT PROPOSÉ**

Il est proposé par Jean-Marc Corbeil

appuyé par Philippe Tomlinson

**DE SCINDER** le point 51.04 en deux propositions distinctes.

**PROPOSITION PRINCIPALE TELLE QU'AMENDÉE ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

10.04

---

**10.05 - PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**

**LA PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC DÉBUTE À 19 H 29 ET SE TERMINE À 20 H 28.**

<b>CITOYENS</b>	<b>SUJETS (TELS QU'INDIQUÉS LORS DE L'INSCRIPTION)</b>
<b>OLIVIER THIBOUTOT</b>	<b>PERMIS DE RÉNOVATION</b>
<b>ALAIN ROY</b>	<b>PERMIS DE CONSTRUCTION</b>
<b>CATHERINE LEBLOND</b>	<b>COMITÉ CITOYEN DUROCHER / HUTCHISON – ARRÊT DEMANDÉ SUR L'AVENUE DUROCHER</b>
<b>SUSAN KOHLHOSS</b>	<b>21 AVENUE ROSKILDE – POINT 40.06</b>

---

**CA17 16 0462**

**PROLONGATION DE LA PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Fanny Magini

**DE PROLONGER** la période de questions des citoyens pour une durée de trente (30 minutes).

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

10.05.1

---

**LA PROLONGATION DE LA PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC DÉBUTE À 20 H 29 ET SE TERMINE À 20 H 53.**

<b>CITOYENS</b>	<b>SUJETS (TELS QU'INDIQUÉS LORS DE L'INSCRIPTION)</b>
<b>CLAIRE ISABELLE MAUFETTE</b>	<b>OUTREMONT EN FAMILLE – DEMANDE DE SUBVENTION</b>
<b>KARINE LAVALLÉE</b>	<b>SENS DE L'AVENUE QUERBES</b>
<b>SUZANNE SIMARD</b>	<b>TRANSPORT ACTIF</b>

LE MAIRE SUSPEND L'ASSEMBLÉE DE 20 H 53 À 21 H.

---

**CA17 16 0463**

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 20 NOVEMBRE 2017**

Copie du procès-verbal ayant été remise à chaque membre du conseil d'arrondissement dans le délai requis par la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par Jean-Marc Corbeil

appuyé par Valérie Patreau

**DE RATIFIER** le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 20 novembre 2017.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.06

---

**CA17 16 0464**

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE LE 28 NOVEMBRE 2017**

Copie du procès-verbal ayant été remise à chaque membre du conseil d'arrondissement dans le délai requis par la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Fanny Magini

**DE RATIFIER** le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 28 novembre 2017.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.07

---

**CA17 16 0465**

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE LE 6 DÉCEMBRE 2017, À 18 H 30**

Copie du procès-verbal ayant été remise à chaque membre du conseil d'arrondissement dans le délai requis par la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Jean-Marc Corbeil

**DE RATIFIER** le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 6 décembre 2017 à 18 h 30.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.08

---

**CA17 16 0466**

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE LE 6 DÉCEMBRE 2017 À 19 H**

Copie du procès-verbal ayant été remise à chaque membre du conseil d'arrondissement dans le délai requis par la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Mindy Pollak

**DE RATIFIER** le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 6 décembre 2017 à 19 h.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.09

---

**CA17 16 0467**

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE LE 11 DÉCEMBRE 2017**

Copie du procès-verbal ayant été remise à chaque membre du conseil d'arrondissement dans le délai requis par la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Fanny Magini

**DE RATIFIER** le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 11 décembre 2017.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.10

---

**CA17 16 0468**

**ADOPTER LE CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT POUR L'ANNÉE 2018**

Il est proposé par Fanny Magini

appuyé par Mindy Pollak

**D'ADOPTER** le calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement d'Outremont pour l'année 2018.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.11 1173489033

---

**CA17 16 0469**

**RECOMMANDER AU COMITÉ EXÉCUTIF DE MODIFIER L'ANNEXE A DU RÈGLEMENT RELATIF AU STATIONNEMENT DES VÉHICULES EN LIBRE-SERVICE (16-054) AFIN D'ÉLARGIR LA ZONE DE STATIONNEMENT SUR RUE DES VÉHICULES D'AUTOPARTAGE EN LIBRE-SERVICE DÉTENTEURS DE VIGNETTES 403 DANS L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT**

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Philippe Tomlinson

**DE RECOMMANDER** au Comité exécutif de modifier l'annexe A du *Règlement relatif au stationnement des véhicules en libre-service* (16-054) afin d'élargir la zone de stationnement sur rue des véhicules d'autopartage en libre-service détenteurs de vignettes 403 dans l'arrondissement d'Outremont.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

12.01 1176695029

---

#### **CA17 16 0470**

**ACCORDER À L'ORGANISME OUTREMONT EN FAMILLE UN LOCAL DÉDIÉ À LA RÉALISATION DE SA PROGRAMMATION, SOIT LE LOCAL SITUÉ AU CENTRE COMMUNAUTAIRE INTERGÉNÉRATIONNEL D'OUTREMONT PORTANT LE NUMÉRO 224 ET AUTORISER L'ADMINISTRATION À PROCÉDER AUX TRAVAUX ET AUX RÉAMÉNAGEMENTS NÉCESSAIRES EN VUE DE LA RELOCALISATION DES ACTIVITÉS Y AYANT ACTUELLEMENT COURS**

Il est proposé par Valérie Patreau

appuyé par Fanny Magini

**D'ACCORDER** à l'organisme Outremont en Famille un local dédié à la réalisation de sa programmation, soit le local situé au Centre communautaire intergénérationnel d'Outremont portant le numéro 224;

**D'AUTORISER** l'administration à procéder aux travaux et aux réaménagements nécessaires en vue de la relocalisation des activités y ayant actuellement cours.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.01 1172504060

---

#### **CA17 16 0471**

**DÉPÔT DES BONS DE COMMANDE ET DES DEMANDES DE PAIEMENT POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> AU 31 OCTOBRE 2017**

**DÉPÔT** des bons de commandes et des demandes de paiement sans bon de commande pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 octobre 2017.

30.01 1177011029

---

#### **CA17 16 0472**

**DÉPÔT DES ACHATS EFFECTUÉS PAR L'ENTREMISE DE CARTES DE CRÉDIT PENDANT LES MOIS DE SEPTEMBRE ET OCTOBRE 2017**

**DÉPÔT** des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pendant les mois de septembre et octobre 2017.

30.02 1177011028

---

**CA17 16 0473**

**DÉPÔT DE LA LISTE DES VIREMENTS DE CRÉDITS POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> AU 31 OCTOBRE 2017**

**DÉPÔT** de la liste des virements de crédits pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 octobre 2017.

30.03 1177011030

---

**CA17 16 0474**

**DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉCISIONS DÉLÉGUÉES POUR LE MOIS D'OCTOBRE 2017**

**DÉPÔT** du rapport des décisions déléguées pour le mois d'octobre 2017.

30.04 1173489034

---

**CA17 16 0475**

**AUTORISER LE VERSEMENT D'UNE SOMME DE 59 974,71 \$, TAXES APPLICABLES INCLUSES, À LA FIRME CAMP SPORTMAX INC. EN PAIEMENT DES REDEVANCES SUR LES REVENUS PERÇUS À LA PISCINE JOHN-F.-KENNEDY DURANT LA SAISON ESTIVALE 2017 – DÉPENSE PROVENANT DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT**

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Valérie Patreau

**D'AUTORISER** le versement d'une somme de 59 974,71 \$, taxes applicables incluses, à la firme Camp Sportmax inc. en paiement des redevances sur les revenus perçus à la piscine John-F.-Kennedy durant la saison estivale 2017;

**D'IMPUTER** cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

30.05 1172504050

---

**CA17 16 0476**

**AUTORISER UNE DÉPENSE ADDITIONNELLE MAXIMALE DE 13 887,45 \$ (TAXES INCLUSES) POUR COMPLÉTER LES SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE ET INGÉNIERIE POUR L'AMÉNAGEMENT DE LA MAISON INTERNATIONALE DES ARTS DE LA MARIONNETTE (MIAM) DANS LE BÂTIMENT DU 30-32 ST-JUST, MAJORANT AINSI LE CONTRAT DE BEAUPRÉ MICHAUD ET ASSOCIÉS, ARCHITECTES DE 137 904,91 \$ À 151 792,36 \$ (TAXES INCLUSES) – DÉPENSE PROVENANT DU PROJET DE LEGS DU 375<sup>E</sup> ANNIVERSAIRE DE MONTRÉAL**

Il est proposé par Fanny Magini

appuyé par Mindy Pollak

**D'AUTORISER** une dépense additionnelle maximale de 13 887,45 \$ (taxes incluses) pour compléter les services professionnels en architecture et ingénierie pour l'aménagement de la Maison internationale des arts de la marionnette (MIAM) dans le bâtiment du 30-32 St-Just, majorant ainsi le contrat de Beaupré Michaud et Associés, Architectes de 137 904,91 \$ à 151 792,36 \$ (taxes incluses);

**D'IMPUTER** cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

30.06 1172504051

---

**CA17 16 0477**

**AUTORISER UNE COMMANDE OUVERTE 2017-2018 POUR LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON, SUR DEMANDE, DE SEL DE DÉGLAÇAGE POUR LES CHAUSSÉES ET LES RUELLES AVEC LE FOURNISSEUR MINES SELEINE, UNE DIVISION DE K+S SEL WINDSOR LTÉE, POUR UN MONTANT N'EXCÉDANT PAS 143 113,65 \$ (TAXES INCLUSES) SUITE À L'ENTENTE CORPORATIVE 1222702, CONCLUE PAR LE SERVICE DE L'APPROVISIONNEMENT – DÉPENSE PROVENANT DU SURPLUS ET DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT**

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Mindy Pollak

**D'AUTORISER** une commande ouverte 2017-2018 pour la fourniture et la livraison, sur demande, de sel de déglacage pour les chaussées et les ruelles avec le fournisseur Mines Seleine, une division de K + S Sel Windsor Ltée, pour un montant n'excédant pas 143 113,65 \$ (taxes incluses);

**D'IMPUTER** cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.07 1175078030

---

**CA17 16 0478**

**ADOPTION – MODIFICATION DES RÈGLES DE STATIONNEMENT SUR LA PARTIE DE L'AVENUE DE VIMY ENTRE LES AVENUES LAJOIE ET KELVIN – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AU STATIONNEMENT (1171) – MODIFICATION DE L'ANNEXE «H»**

**ATTENDU QUE** le règlement suivant a été précédé de sa présentation et d'un avis de motion donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 5 septembre 2017;

**ATTENDU QUE** le projet de règlement a été présenté au conseil lors de l'avis de motion donné le 5 septembre 2017 et que des copies ont été remises aux élus;

**ATTENDU QUE** le projet de règlement a été présenté pour adoption à la séance ordinaire du 2 octobre 2017 et que son étude a été reportée;

**ATTENDU QU'**une copie du règlement intitulé : « *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* » a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance;

Il est proposé par Fanny Magini

appuyé par Valérie Patreau

**D'ADOPTER** le règlement intitulé « *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* ». L'objet dudit règlement est de modifier l'annexe « H » visant les règles de stationnement sur la partie de l'avenue de Vimy entre les avenues Lajoie et Kelvin.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.01 1175069020

---

**CA17 16 0479**

**ADOPTION – RÈGLEMENT PORTANT APPROBATION DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL LAURIER OUEST – OUTREMONT POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2018 ET IMPOSANT UNE COTISATION**



**ATTENDU QUE** le règlement suivant a été précédé de sa présentation et d'un avis de motion donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 20 novembre 2017;

**ATTENDU QUE** le projet de règlement a été présenté au conseil lors de l'avis de motion donné le 20 novembre 2017 et que des copies ont été remises aux élus;

**ATTENDU QU'**une copie du règlement intitulé : « *Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Laurier Ouest - Outremont pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2018 et imposant une cotisation* » a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance;

**ATTENDU QUE** la Société de développement commercial Laurier Ouest - Outremont a procédé, le 12 septembre 2017, à l'adoption de son budget 2018 selon les dispositions de l'article 458.25 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) et des articles 33 et 34 du *Règlement sur les sociétés de développement commercial l'égard du territoire de l'arrondissement d'Outremont* portant le numéro AO-333;

**ATTENDU QUE** la somme des cotisations obligatoires versées à la Société de développement commercial Laurier Ouest – Outremont pour l'année 2018 doit atteindre 52 674 \$, ce qui se traduit par un taux de cotisation établi par le Service des finances, appliqué sur la base de cotisation de chaque établissement visé;

**ATTENDU QUE** le Service des finances de la Ville de Montréal continuera, pour l'année 2018, à prendre à sa charge les activités d'imposition et de perception des cotisations des membres de la Société de développement commercial Laurier Ouest – Outremont;

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Fanny Magini

**D'ADOPTER** le règlement intitulé « *Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Laurier Ouest – Outremont pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018 et imposant une cotisation* ».

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.02 117776004

---

## CA17 16 0480

### ADOPTION - RÈGLEMENT SUR LA TAXE RELATIVE AUX SERVICES - EXERCICE FINANCIER DE 2018

**ATTENDU QUE** le règlement suivant a été précédé de sa présentation et d'un avis de motion donné à la séance extraordinaire du conseil tenue le 6 décembre 2017 à 18 h 30;

**ATTENDU QUE** le projet de règlement a été présenté au conseil lors de l'avis de motion donné le 6 décembre 2017 et que des copies ont été remises aux élus;

**ATTENDU QU'**une copie du règlement intitulé : « *Règlement sur la taxe relative aux services - Exercice financier de 2018* » a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance;

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Fanny Magini

**D'ADOPTER** le règlement intitulé « *Règlement sur la taxe relative aux services – Exercice financier de 2018* ». L'objet de ce règlement est d'imposer et de prélever sur tout immeuble imposable porté au rôle d'évaluation foncière et situé dans l'arrondissement, une taxe spéciale relative aux services, au taux de 0,0456% appliqué sur la valeur imposable de l'immeuble.

---

Un débat s'engage.

---

## **VOTE**

**VOTENT EN FAVEUR:** Philippe Tomlinson, Valérie Patreau, Fanny Magini, Mindy Pollak

**VOTE CONTRE:** Jean-Marc Corbeil

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ.

40.03 1176695023

---

### **CA17 16 0481**

#### **ADOPTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LA PROCÉDURE DES SÉANCES DU CONSEIL (AO-1)**

**ATTENDU QUE** le règlement suivant a été précédé de sa présentation et d'un avis de motion donné à la séance extraordinaire du conseil tenue le 6 décembre 2017 à 18 h 30;

**ATTENDU QUE** le projet de règlement a été présenté au conseil lors de l'avis de motion donné le 6 décembre 2017 et que des copies ont été remises aux élus;

**ATTENDU QU'**une copie du règlement intitulé : « *Règlement modifiant le Règlement sur la procédure des séances du conseil (AO-1)* » a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance;

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Valérie Patreau

**D'ADOPTER** le règlement intitulé « *Règlement modifiant le Règlement sur la procédure des séances du conseil (AO-1)* ». L'objet de ce règlement est d'apporter des modifications à la procédure de régie interne du conseil.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.04 1176695028

---

### **CA17 16 0482**

#### **ADOPTION - RÈGLEMENT SUR LES TARIFS (EXERCICE FINANCIER 2018) DE L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT**

**ATTENDU QUE** le règlement suivant a été précédé de sa présentation et d'un avis de motion donné à la séance extraordinaire du conseil tenue le 6 décembre 2017 à 18 h 30;

**ATTENDU QUE** le projet de règlement a été présenté au conseil lors de l'avis de motion donné le 6 décembre 2017 et que des copies ont été remises aux élus;

**ATTENDU QU'**une copie du règlement intitulé : « *Règlement sur les tarifs (exercice financier 2018)* » a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance;

Il est proposé par Valérie Patreau

appuyé par Mindy Pollak

**D'ADOPTER** le règlement intitulé « *Règlement sur les tarifs (exercice financier 2018)* ». L'objet de ce règlement est d'adopter les tarifs applicables pour l'exercice financier 2018.

---

Un débat s'engage.

---

## **VOTE**

**VOTENT EN FAVEUR:** Philippe Tomlinson, Valérie Patreau, Fanny Magini, Mindy Pollak

**VOTE CONTRE:** Jean-Marc Corbeil

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ.

40.05 1176695022

---

### **CA17 16 0483**

**MANDATER LE SERVICE DE LA GESTION ET DE LA PLANIFICATION IMMOBILIÈRE DE LA VILLE DE MONTRÉAL À ENTAMER UN PROCESSUS D'ACQUISITION DU LOT 1 350 273 DU CADASTRE OFFICIEL DU QUÉBEC ET AYANT FRONT SUR L'AVENUE ROSKILDE À OUTREMONT AFIN DE LE JUMELER À L'ACTUEL PARC OAKWOOD DE L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT**

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Fanny Magini

**DE MANDATER** le Service de la gestion et de la planification immobilière de la ville de Montréal à entamer un processus d'acquisition du lot 1 350 273 du cadastre officiel du Québec et ayant front sur l'avenue Roskilde à Outremont afin de le jumeler à l'actuel parc Oakwood de l'arrondissement d'Outremont.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.06 1176138002

---

### **CA17 16 0484**

**ÉDICTER UNE ORDONNANCE AUTORISANT L'OCCUPATION TEMPORAIRE DU PARC SAINT-VIATEUR, LE DIMANCHE 9 SEPTEMBRE 2018 DE 8 H À 21 H 30, POUR LA TENUE DE L'ÉVÉNEMENT GRANDES OREILLES ET AUTORISER, CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 6.4 DU RÈGLEMENT CONCERNANT LES PARCS ET LES ENDROITS PUBLICS (1107), UNE DÉROGATION À L'ALINÉA G) DE L'ARTICLE 6 DUDIT RÈGLEMENT DANS LE CADRE DE LA TENUE DE L'ÉVÉNEMENT**

Il est proposé par Valérie Patreau

appuyé par Fanny Magini

**D'ÉDICTER** une ordonnance autorisant l'occupation temporaire du parc Saint-Viateur, le dimanche 9 septembre 2018 de 8 h à 21 h 30, pour la tenue de l'événement Grandes Oreilles;

**D'ÉDICTER** une ordonnance autorisant, conformément à l'article 6.4 du règlement 1107 concernant les parcs et les endroits publics, une dérogation à l'alinéa g) de l'article 6 dudit règlement afin que l'organisme Grandes Oreilles puisse vendre de menus articles lors de la tenue de cet événement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.07 1172504054

---

### **CA17 16 0485**

**ÉDICTER UNE ORDONNANCE VISANT À AUTORISER L'OCCUPATION TEMPORAIRE DU PARC BEAUBIEN, LE VENDREDI 9 FÉVRIER 2018 ENTRE 12 H ET 15 H 45, POUR LA TENUE DES OLYMPIADES D'HIVER ORGANISÉES PAR L'ÉCOLE BUISSONNIÈRE**

Il est proposé par Valérie Patreau

appuyé par Mindy Pollak

**D'ÉDICTER** une ordonnance visant à autoriser l'occupation temporaire du parc Beaubien, le vendredi 9 février 2018 entre 12 h et 15 h 45, pour la tenue des Olympiades d'hiver organisées par l'École Buissonnière.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.08 1172504052

---

#### **CA17 16 0486**

**ÉDICTER UNE ORDONNANCE AUTORISANT LA FERMETURE À LA CIRCULATION DE L'AVENUE LAURIER, ENTRE LES AVENUES DUROCHER ET QUERBES, LE 20 DÉCEMBRE 2017 ENTRE 16 H ET 22 H, POUR LA TENUE D'UN CONCERT DE CHANTS DE NOËL; D'AUTORISER L'OCCUPATION TEMPORAIRE DE LA PLACE KATE-MCGARRIGLE ET D'AUTORISER LA DÉROGATION À L'ARTICLE 6 E) DU RÈGLEMENT 1107 CONCERNANT LES PARCS ET LES ENDROITS PUBLICS**

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Philippe Tomlinson

**D'ÉDICTER** une ordonnance visant la fermeture à la circulation de l'avenue Laurier, entre les avenues Durocher et Querbes, le 20 décembre 2017 entre 16 h et 22 h, pour la tenue d'un concert de chants de Noël au profit du Fonds Kate-McGarrigle;

**D'AUTORISER** l'occupation temporaire de la place Kate-McGarrigle le 20 décembre 2017 entre 16 h et 22 h;

**D'AUTORISER** une dérogation à l'alinéa e) de l'article 6 du Règlement 1107 concernant les parcs et les endroits publics.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.09 1172504059

---

#### **CA17 16 0487**

**RENDRE UNE DÉCISION PAR RÉOLUTION RELATIVEMENT À L'IMMEUBLE SITUÉ AU 1175, AVENUE BERNARD – DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE À L'ARTICLE 7.6.6 C) DU RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN DE SOUSTRaire L'EXIGENCE D'INSTALLER UN ÉCRAN ACOUSTIQUE AUTOUR DE LA TOUR D'EAU EXISTANTE**

**ATTENDU QUE** le comité consultatif d'urbanisme a recommandé favorablement, à sa séance du 1<sup>er</sup> novembre 2017, la demande de dérogation mineure au Règlement 1180;

**ATTENDU QU'**un avis a été publié relativement à la demande de dérogation mineure dans les journaux soit l'Express d'Outremont et Le Devoir le 16 et le 30 novembre 2017 afin de statuer sur la demande de dérogation mineure;

**ATTENDU** les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1174375004;

Il est proposé par Valérie Patreau

appuyé par Mindy Pollak

**D'APPROUVER** la demande de dérogation mineure pour l'immeuble situé au 1175, avenue Bernard, relativement à l'article 7.6.6 c) du *Règlement de zonage* (1177) afin de soustraire le propriétaire à l'exigence d'installer un écran acoustique autour de la tour d'eau existante.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.01 1174375004

---

**CA17 16 0488**

**RENDRE UNE DÉCISION PAR RÉOLUTION RELATIVEMENT À L'IMMEUBLE SITUÉ AU 287, AVENUE QUERBES – DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE À L'ARTICLE 5.3 DU RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN D'AUTORISER L'AGRANDISSEMENT D'UN BÂTIMENT DÉROGATOIRE PROTÉGÉ PAR DROITS ACQUIS SANS RENDRE L'ENSEMBLE DE LA CONSTRUCTION CONFORME À LA RÉGLEMENTATION – DEMANDE D'APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) RELATIVEMENT À LA MODIFICATION DE L'APPARENCE EXTÉRIEURE ET À L'AGRANDISSEMENT ARRIÈRE DU BÂTIMENT PRINCIPAL**

**ATTENDU QUE** le comité consultatif d'urbanisme a recommandé favorablement, à sa séance du 1<sup>er</sup> novembre 2017, la demande de dérogation mineure en vertu du Règlement 1180;

**ATTENDU QUE** le comité consultatif d'urbanisme a recommandé favorablement, à sa séance du 1<sup>er</sup> novembre 2017, la demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) relativement à l'agrandissement du bâtiment principal en cour arrière;

**ATTENDU QU'**un avis a été publié relativement à la demande de dérogation mineure dans les journaux soit l'Express d'Outremont et Le Devoir le 16 et le 30 novembre 2017 afin de statuer sur la demande de dérogation mineure;

**ATTENDU QUE** les motifs sont indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1174375003;

Il est proposé par Valérie Patreau

appuyé par Mindy Pollak

**D'APPROUVER** la demande de dérogation mineure pour l'immeuble situé au 287, avenue Querbes, relativement à l'article 5.3 du *Règlement de zonage* (1177) afin d'autoriser l'agrandissement d'un bâtiment dérogatoire protégé par droits acquis sans rendre l'ensemble de la construction conforme à la réglementation;

**D'APPROUVER** la demande d'approbation de PIIA pour l'immeuble situé au 287, avenue Querbes, relativement à la modification de l'apparence extérieure et à l'agrandissement arrière du bâtiment principal et ce, sans réserve.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.02 1174375003

---

**CA17 16 0489**

**RENDRE UNE DÉCISION PAR RÉOLUTION RELATIVEMENT AUX IMMEUBLES SITUÉS AU 1344, BOULEVARD DU MONT-ROYAL; 472, AVENUE VILLENEUVE; 1605, AVENUE LAJOIE; 1727-1729, AVENUE DU MANOIR; 1180, AVENUE VAN HORNE; 5751, AVENUE DUROCHER; 897, AVENUE McEACHRAN; 3, AVENUE HALZELWOOD; 20, AVENUE MAPLEWOOD; 25-41, CHEMIN BATES; 322, AVENUE QUERBES; 490, AVENUE CHAMPAGNEUR; 740-780, BOULEVARD DOLLARD; 876, AVENUE ROCKLAND; 904, AVENUE HARTLAND; 1283, AVENUE DUCHARME; 1291, AVENUE VAN HORNE; 1061, AVENUE BERNARD – DEMANDE D'APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)**

**ATTENDU QUE** le comité consultatif d'urbanisme a recommandé favorablement, à sa séance du 1<sup>er</sup> novembre 2017, les demandes d'approbation d'un PIIA en vertu du règlement 1189;

**ATTENDU** les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1174375002;

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Valérie Patreau

---

**D'APPROUVER** les demandes d'approbation de PIIA pour les immeubles suivants :

1344, avenue Mont-Royal;

472, avenue Villeneuve;

1605, avenue Lajoie;

**Avec la réserve suivante:**

- Le revêtement métallique plié devra avoir un fini mat.

1727-1729, avenue du Manoir;

**Avec les réserves suivantes:**

- La porte d'entrée principale devra être restaurée ou remplacée par une porte en bois teint naturel;
- Les fenêtres, la porte arrière ainsi que la porte de garage devront être de couleur anthracite afin de s'harmoniser avec les constructions voisines ;
- Le modèle de porte de garage devra être semblable à la porte de garage voisine et ainsi tenir compte du concept original du bâtiment.

1180, avenue Van Horne;

5751, avenue Durocher;

**Avec la réserve suivante:**

- La brique rouge proposée devra être de même format que la brique existante sur le bâtiment.

897, avenue McEachran;

3, avenue Hazelwood : **NONOBTANT LA RECOMMANDATION DU CCU, le conseil autorise le projet sans réserve, tel que soumis.**

20, avenue Maplewood;

**Avec la réserve suivante:**

- L'ajout d'une végétation ou d'un écran végétal devra se faire sur la clôture située sur le boulevard Mont-Royal et sur l'avenue Gorman.

25-41, chemin Bates;

322, avenue Querbes;

**Avec la réserve suivante:**

- En façade, le modèle des portes devra être tel que sur les plans soumis au permis 3000611873-16 soit à doubles vantaux avec une imposte pour le rez-de-chaussée et une porte avec un verre de 36" au 2e étage. Les portes devront également être en bois naturel afin de respecter le concept original du bâtiment.

490, avenue Champagneur;

740-780, avenue Dollard;

876, Rockland : **NONOBTANT LA RECOMMANDATION DU CCU, le conseil autorise le projet sans réserve, tel que soumis.**

904, avenue Hartland;

1283, avenue Ducharme;

**Avec la réserve suivante:**

- Le plancher et les marches devront être en bois peint afin d'utiliser un matériau compatible et équivalent aux constructions voisines.

1291, Van Horne : **NONOBTANT LA RECOMMANDATION DU CCU, le conseil autorise le projet sans réserve, tel que soumis.**

1061, avenue Bernard.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.03 1174375002

---

**CA17 16 0490**

**RENDRE UNE DÉCISION PAR RÉOLUTION RELATIVEMENT À L'IMMEUBLE SITUÉ AU 305, AVENUE STUART – DEMANDE D'APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) RELATIVEMENT L'AGRANDISSEMENT DU BÂTIMENT PRINCIPAL**

**ATTENDU QUE** le comité consultatif d'urbanisme a recommandé de refuser, à sa séance du 1<sup>er</sup> novembre 2017, la demande d'approbation d'un PIIA en vertu du règlement 1189;

**ATTENDU** les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1174375005;

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Valérie Patreau

**DE REFUSER** la demande d'approbation de PIIA pour l'immeuble situé au 305, avenue Stuart, relativement à l'agrandissement du bâtiment principal par la transformation du balcon en aire de plancher habitable pour les motifs suivants :

- Le projet ne respecte pas l'expression et la composition architecturale du bâtiment;
- Le projet va dénaturer le concept original du bâtiment;
- Le projet ne mettra pas en valeur le paysage architectural de la rue;
- Les membres sont d'avis que la solution proposée ne réglera pas le problème d'infiltration d'eau.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.04 1174375005

---

**CA17 16 0491**

**ENTÉRINER LA NOMINATION TEMPORAIRE D'UN NOUVEAU RÉGISSEUR À LA DIRECTION DE LA CULTURE, DES SPORTS, DES LOISIRS ET DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL DE L'ARRONDISSEMENT ET IMPUTER LA DÉPENSE AU BUDGET DE FONCTIONNEMENT DE LA DIRECTION**

Il est proposé par Valérie Patreau

appuyé par Mindy Pollak

**D'AUTORISER** la nomination temporaire de Monsieur Guillaume Le Roux à titre de régisseur à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement;

**D'IMPUTER** la dépense au budget de fonctionnement de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

50.01 1173711027

---

**CA17 16 0492**

**CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT PORTANT SUR LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS, AUTORISER LA CRÉATION AINSI QUE LE COMBLEMENT TEMPORAIRE D'UN POSTE DE CHARGÉ DE SECRÉTARIAT À LA DIRECTION DE L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT – DÉPENSE IMPUTÉE AU BUDGET DE FONCTIONNEMENT DE LA DIRECTION DE L'ARRONDISSEMENT ET AU SURPLUS**

Il est proposé par Fanny Magini

appuyé par Mindy Pollak

**D'AUTORISER** la création ainsi que le comblement temporaire du poste de chargé de secrétariat au sein de la Direction de l'arrondissement;

**D'IMPUTER** la dépense au budget de fonctionnement de la Direction et au surplus libre de l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

50.02 1173711029

---

**CA17 16 0493**

**ENTÉRINER LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE 2018 DE L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT**

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Philippe Tomlinson

**D'ENTÉRINER** la structure organisationnelle de l'arrondissement d'Outremont suite à l'adoption des prévisions budgétaires.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

50.03 1173711030

---

**CA17 16 0494**

**CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 10.2 DE LA POLITIQUE DE DOTATION ET DE GESTION DE MAIN-D'OEUVRE, AUTORISER POUR UNE DURÉE DE DOUZE (12) MOIS À COMPTER DU 19 DÉCEMBRE 2017, LA NOMINATION D'UN DIRECTEUR À LA DIRECTION DE LA CULTURE, DES SPORTS, DES LOISIRS ET DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL DE L'ARRONDISSEMENT – DÉPENSE PROVENANT DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT DE LA DIRECTION D'ARRONDISSEMENT**

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Fanny Magini

**D'ENTÉRINER**, à compter du 19 décembre 2017, la nomination temporaire de Madame Anne-Marie Poitras, à titre de directrice de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement pour une durée de douze mois;

**D'IMPUTER** la dépense au budget de fonctionnement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

50.04 1173711028

---



**CA17 16 0495**

**DÉSIGNER MONSIEUR PHILIPPE TOMLINSON POUR SIÉGER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA « SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL LAURIER OUEST – OUTREMONT »**

**ATTENDU QU'UNE** requête a été déposée à l'arrondissement d'Outremont demandant de procéder à la création de la « Société de développement commercial Laurier Ouest – Outremont » dans un district commercial visé sur l'avenue Laurier Ouest, entre la rue Hutchison et l'avenue de l'Épée;

**ATTENDU QUE** le 4 juillet 2017, le conseil d'arrondissement d'Outremont a adopté le règlement AO-356 intitulé *Règlement délimitant le district commercial de « Laurier Ouest – Outremont »* aux fins de constitution d'une société de développement commercial;

**ATTENDU QUE** conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (R.L.R.Q., chapitre E-2.2), un registre des demandes pour la tenue d'un scrutin référendaire a été tenu le 15 août 2017 et puisque le nombre de signatures requis n'a pas été atteint, un scrutin référendaire n'a pas à être tenu;

**ATTENDU QUE** le 5 septembre 2017, le conseil d'arrondissement a autorisé la constitution de la « Société de développement commercial Laurier Ouest – Outremont »;

**ATTENDU QUE** conformément à l'article 458.24 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q., chapitre C-19), le conseil d'arrondissement désigne parmi ses membres ou parmi les fonctionnaires ou employés de la ville une personne qui sera membre également du conseil d'administration de la « Société de développement commercial Laurier Ouest – Outremont »;

**ATTENDU QUE** la désignation d'un fonctionnaire ou employé nécessiterait une dérogation du Contrôleur de la ville de Montréal;

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Fanny Magini

**DE DÉSIGNER** Monsieur Philippe Tomlinson à titre de représentant du conseil d'arrondissement afin de siéger au conseil d'administration de la Société de développement commercial « Laurier Ouest – Outremont ».

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

51.01 1174375006

---

**CA17 16 0496**

**DÉSIGNER MADAME VALÉRIE PATREAU POUR SIÉGER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE PME MTL CENTRE-VILLE**

Il est proposé par Fanny Magini

appuyé par Mindy Pollak

**DE DÉSIGNER** Madame Valérie Patreau pour siéger au conseil d'administration de PME MTL Centre-Ville.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

51.02 1173489037

---

**CA17 16 0497**

**NOMMER MADAME MINDY POLLAK À TITRE D'OBSERVATEUR À LA MAISON DES JEUNES D'OUTREMONT**

Il est proposé par Fanny Magini

appuyé par Philippe Tomlinson

---

**DE NOMMER** Madame Mindy Pollak à titre d'observateur au conseil d'administration de la Maison des Jeunes d'Outremont.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

51.03 1173489038

---

#### **CA17 16 0498**

**NOMINATION DE MADAME VALÉRIE PATREAU À TITRE DE VICE-PRÉSIDENTE DU CCU ET RÉVOCATION DU MANDAT D'UN MEMBRE**

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Fanny Magini

**DE NOMMER** Madame Valérie Patreau à titre de vice-présidente du Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

51.04.1 1173489039

---

#### **CA17 16 0499**

**NOMINATION DE MADAME VALÉRIE PATREAU À TITRE DE VICE-PRÉSIDENTE DU CCU ET RÉVOCATION DU MANDAT D'UN MEMBRE**

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Fanny Magini

**DE RÉVOQUER** le mandat de Monsieur Alexandre Lussier à titre de membre et vice-président du CCU, le tout en conformité avec l'article 7.1 alinéa 2 du *Règlement sur le Comité consultatif d'urbanisme (AO-2)*.

---

Un débat s'engage.

---

#### **VOTE**

**VOTENT EN FAVEUR:** Philippe Tomlinson, Valérie Patreau, Fanny Magini, Mindy Pollak

**VOTE CONTRE:** Jean-Marc Corbeil

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ.

51.04.2 1173489039

---

#### **CA17 16 0500**

**DÉPÔT DES DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES CONSEILLERS DE L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT**

**DÉPÔT** des déclarations d'intérêts pécuniaires des conseillers de l'arrondissement d'Outremont, tel que prévu par la loi.

60.01 1176695026

---

**CA17 16 0501**

**INFORMER LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DE L'INTERVENTION, EN TANT QUE PARTIE PRENANTE, DE LA DIRECTION DE L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT AU DOSSIER DÉCISIONNEL NUMÉRO 1176477001 D'ACCORDER UN CONTRAT À LA FIRME FAHEY ET ASSOCIÉS INC. POUR LA FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE DE PAYSAGE POUR PRÉPARER UN AVANT-PROJET DÉTAILLÉ POUR L'AMÉNAGEMENT D'UN PARC LOCAL DU SITE OUTREMONT**

**DÉPÔT** d'une partie prenante au dossier décisionnel dans lequel le Comité exécutif accorde un contrat à la firme Fahey et Associés inc. pour la fourniture de services professionnels en architecture de paysage pour préparer un avant-projet détaillé pour l'aménagement d'un parc local du site Outremont.

60.02 1171904004

---

**70.01 LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'assemblée est levée à 21 h 33

70.01

---

---

Philippe Tomlinson  
Maire de l'arrondissement

---

Julie Desjardins  
Chef de division des ressources  
humaines et des relations avec les  
citoyens et Secrétaire substitut  
d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 15 janvier 2018.